

Flaine, le 3 décembre 2008

Madame, Monsieur,

Selon nos registres vous n'avez pas renouvelé votre adhésion à notre association étant donné que nous n'avons pas pu enregistrer le règlement de votre cotisation. La cotisation des adhérents est le seul revenu de l'association. Elle lui permet d'engager des actions auprès des différents acteurs du Grand Massif et d'en informer ses adhérents.

Au cours de ces dernières années l'association s'est efforcée de défendre les intérêts de ses membres auprès des collectivités publiques, des acteurs touristiques principaux, notamment les remontées mécaniques et a cherché à faire évoluer Flaine sur le plan qualitatif. Elle entend continuer à le faire dans le futur. Donc, si comme nous vous aimez Flaine, vous y travaillez ou y venez pour vos loisirs, alors comme nous, impliquez-vous pour que le développement de ce massif préserve au mieux l'agrément du site et les intérêts des parties prenantes : renouvelez votre adhésion à l'association flainoise.

La cotisation est fixée à 30 € par an pour l'année 2009. Seuls les membres à jour peuvent participer à l'assemblée générale et recevoir les courriers d'information de l'association.

En vous souhaitant une bonne saison de ski et en espérant vous compter parmi les membres de notre association, meilleures salutations.

*

Dear Sir or Madam,

Our files indicate that you have not paid your membership fee and therefore not renewed the later. Please keep in mind that the membership fee is the only resource of our association. It enables it to engage necessary actions for the future of Flaine and to inform its members.

Over the years the association flainoise has been defending and representing its members in front of the public authorities and the major touristic actors, like the lift operator, and to influence the development of Flaine on a qualitative base.

As you like Flaine as much as we do, you are working there or just coming over to spend your vacations, then like us, keep getting involved in order to influence the future of the resort by renewing your membership.

The 2009 membership fee remains € 30. Only members with settled fees may access our Annual General Meeting and get our information mailings.

We hope to get your continuous support.

Yours faithfully,



Thomas Heppel
Président

BORDEREAU DE COTISATION A L'ASSOCIATION FLAINOISE 2009
MEMBERSHIP FORM 2009

NOM/NAME : **PRENOM/FIRSTNAME :**

ADRESSE PRINCIPALE :
.....

CODE POSTAL : **VILLE :** **PAYS:**

TELEPHONE :

ADRESSE A FLAINE:

E-MAIL :

DATE : . . / . . / . . **SIGNATURE :**

PARTICIPATION A L'A.G. DU 30 DECEMBRE 2008/ POUVOIR/ POWER OF ATTORNEY

Participera à l'Assemblée Générale/will take part to the annual general meeting:

Donne pouvoir de représentation à :

REGLEMENT / SETTLEMENT

Cotisation 2009/ Membership fee 2009 € 30,00

par chèque n° du . . / . . / . . (libellé à l'ordre de l'Association Flainoise)

ou par virement au Crédit Agricole des Savoies : de/out of France : RIB 18106 00021
21132224050 33

De l'étranger/from a foreign country: IBAN : FR 76 1810 6000 2121 1322 2405 33
BIC:AGRIFRPP881

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Conformément à l'art. 10 des statuts de l'Association Flainoise, l'assemblée générale ordinaire est convoquée pour **le mardi 30 décembre 2008 à 18h30**, Ouverture des portes à 18h10

Auditorium Eric et Sylvie Boissonnas, Flaine-Forêt

Ordre du jour

1. Revue de l'exercice 2008
2. Approbation des comptes de l'exercice
3. Décharge au conseil
4. Election au conseil d'administration
5. Divers

Les membres désireux qu'un sujet particulier, mais d'intérêt général, soit évoqué peuvent le communiquer par écrit (poste ou courriel) aux adresses ci-dessous.

Cette assemblée est accessible seulement aux membres à jour de leurs cotisations (celles-ci peuvent être réglées par courrier ou à l'entrée de l'assemblée).